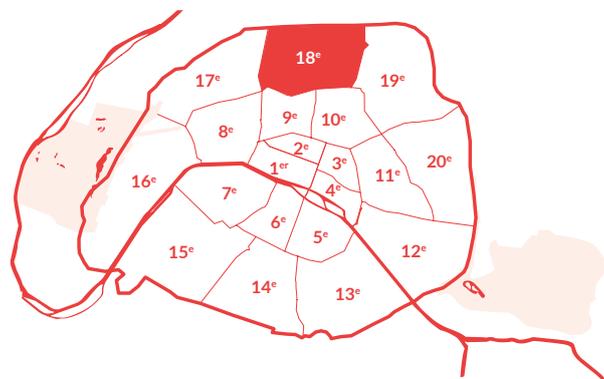


CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Une ambition au service du territoire parisien



PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DU 18^E ARRONDISSEMENT



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
Préambule général	4
Présentation de la dynamique CTG	4
Le projet social de territoire : une déclinaison à l'échelle locale	5
Approche méthodologique pour l'élaboration des PST	6
LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE : DÉCLINAISON dans le 18^e arrondissement	8
Les instances mises en place pour l'élaboration du PST 18 ^e	8
Les étapes de la construction du PST 18 ^e	9
PARIS 18^e EN CHIFFRES	12
Les principales caractéristiques du 18 ^e arrondissement	12
Le 18 ^e , un arrondissement présentant des fragilités et des risques	14
Les équipements du 18 ^e arrondissement	16
LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	18
Le choix des trois axes d'intervention prioritaires	18
Axe 1 : Jeunesse	19
Axe 2 : Parentalité	21
Axe 3 : Insertion et accès aux droits	24
LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE	26
LE PLAN D' ACTIONS	28
ANNEXES	29
Annexe 1 - Fiches actions	30
Annexe 2 – Les partenaires	48

PRÉAMBULE

Préambule général

Conformément aux orientations de sa convention d'objectifs et de gestion (Cog), la Caisse d'Allocations familiales (Caf) de Paris s'engage à développer une offre d'équipements et de services de qualité en direction des familles. Afin de proposer des réponses au plus près des besoins des familles et des territoires, elle développe et met en œuvre des interventions de proximité la conduisant à jouer un rôle d'investisseur social en favorisant la participation et l'autonomie des familles.

La Ville de Paris porte une politique sociale ambitieuse. Plaçant la qualité du service et la lutte contre les inégalités au cœur de ses préoccupations, elle met en œuvre et soutient des actions en direction des familles parisiennes dans un souci constant d'adaptation, d'accessibilité et de proximité.

En signant une Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles, la collectivité parisienne et la Caf de Paris visent à consolider et conjuguer leurs politiques d'investissement social dans un objectif global de développement social du territoire parisien, mobilisateur pour l'ensemble de leurs partenaires.

Présentation de la dynamique CTG

La CTG est une démarche de partenariat politique et stratégique qui permet de mobiliser les moyens de la Caf et de la Ville de Paris au service d'une réponse globale aux besoins repérés sur les territoires. Cette démarche qui a été expérimentée puis généralisée par la COG 2018-2022 devient le nouveau cadre partenarial entre la Ville et la Caf.

À Paris, un Accord-cadre a été établi entre la Ville et la Caf de Paris pour la période 2018-2021 (avenant prolongeant la validité de l'accord jusqu'au

31 décembre 2022). Validé par la commission d'action sociale de la Caf le 12 décembre 2017, il a été adopté en Conseil de Paris le 7 février 2018 et signé le 10 juillet 2019. Cet Accord-cadre constitue le fondement de la future CTG parisienne. Il constitue un nouvel instrument de performance, de programmation et de déclinaison territoriale des politiques sociales et familiales portées en commun par la Caf et de la Ville.

Afin de permettre l'aboutissement des travaux engagés sur les territoires, la convention est sur proposition de la Caf et par délibération du conseil de Paris, a été renouvelée pour un an, soit jusqu'au 31/12/2022. La CTG a été adoptée au conseil municipal de Paris du 16 novembre 2023 et la signature est prévue dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

La CTG signée entre la Caf et la Ville de Paris comprend les éléments et objectifs arbitrés au niveau central, et qui ont vocation à s'appliquer dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire parisien (exemple : création de places en crèche, ouverture et conditions de financement des centres sociaux, actions actuellement financées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, etc.).

Afin d'approfondir l'approche territoriale en cohérence avec le pacte de proximité de la Ville de Paris, notamment portée dans le cadre de projets structurants comme « la ville du quart d'heure » ou le « Pari de l'action sociale », chaque arrondissement élabore un projet social de territoire en cohérence avec les enjeux de la CTG.

La CTG et les actions portées par les PST dans chaque arrondissement intègrent et déclinent localement les orientations stratégiques des autres conventions départementales (ex/ schéma parisien des services aux familles ; schéma départemental de l'animation de la vie sociale ; Projets éducatifs de territoire) ou locales (ex/ contrats jeunesse d'arrondissement). Elles sont déployées en complémentarité avec ces derniers, en prenant en compte également les offres des agences Familles-Partenaires de la Caf (Finlay, Jaurès, La Chapelle et Nationale) et des espaces parisiens des solidarités.

Les actions des PST alimenteront dès 2023 les grands axes stratégiques de la CTG parisienne.

Le projet social de territoire : une déclinaison à l'échelle locale

La CTG est déclinée, à l'échelle de l'arrondissement, en Projets sociaux de territoire (PST). Les PST correspondent à des plans d'actions locaux établis sur la base d'un diagnostic local partagé et visent à mettre en place d'actions transversales et innovantes au service du développement des territoires et répondant à des besoins identifiés comme non couverts durant la phase de diagnostic.

Au vu du diagnostic, les équipes locales de la Caf et de la ville de Paris élaborent le projet social de territoire en priorisant 3 axes de travail parmi les 7 thématiques suivantes :

- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Lien social, cadre de vie et participation citoyenne
- Sport, loisirs, vacances
- Insertion et accès aux droits

Pour chacun des 3 axes, le PST retient 3 à 4 actions déclinées sous la forme de fiches actions indiquant le pilote, les partenaires, la durée, les modalités de son financement, les indicateurs de réussite et les critères d'évaluation. Ces actions peuvent notamment couvrir les champs de la parentalité ; de l'amélioration de l'accès aux droits ou l'inclusion numérique ; de la mise en réseau de partenaires pour mener des actions territorialisées ; de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ou de l'optimisation de l'accès à la citoyenneté des jeunes...

Les PST peuvent également utilement intégrer un rappel de l'existant et des actions déjà mises en œuvre sur le territoire sur les problématiques retenues.

Approche méthodologique pour l'élaboration des PST

› Cadrage général

Afin d'élaborer le PST, les services territorialisés de la Caf et de la Ville de Paris prennent appui sur les éléments de diagnostic territorial et dégagent 3 axes de travail prioritaires parmi les 7 thématiques proposées. Ces axes sont présentés pour validation au Maire d'arrondissement.

Ils élaborent ensuite plusieurs propositions d'actions pour chacun des 3 axes, en lien avec les partenaires locaux, associatifs et institutionnels concernés. Les fiches actions issues de ces travaux font l'objet d'une présentation finale aux élus d'arrondissement.

› Méthodologie

Afin d'élaborer le PST, la Caf et les services co-pilotes de la Ville de Paris de la Direction des Solidarités en lien avec les autres directions de la Ville – Direction des affaires scolaires (DASCO), Direction des familles et de la petite enfance (DFPE), Direction de la jeunesse et des sports (DJS),

Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT) – se sont entendus sur une méthodologie prenant appui sur un diagnostic territorial pour dégager des axes prioritaires pour l'arrondissement compte tenu des besoins spécifiques du territoire et bâtir sur cette base un plan d'actions resserré autour d'une dizaine de projets concrets.

Le diagnostic territorial est élaboré en mettant en commun les données recueillies par la Caf et par les services co-pilotes de la Ville de Paris.

Trois axes de travail prioritaires sont arrêtés avec le Maire d'arrondissement sur la base de ce diagnostic.

Le plan d'actions est élaboré en associant l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux impliqués dans les axes prioritaires retenus.

Instances départementales de gouvernance

Le pilotage départemental des PST s'effectue via le suivi et le pilotage de la CTG départementale en présence des élus, du secrétariat général et des directions concernées de la Ville de Paris, ainsi que de la direction générale et de la direction de l'action sociale de la Caf.



LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE : DÉCLINAISON DANS LE 18^E ARRONDISSEMENT

Les instances mises en place pour l'élaboration du PST 18^e

LA COORDINATION ET LE PILOTAGE

Un comité technique (Cotech) réunissant les services de la Caf (responsable de territoire, chargées de développement) et de l'Espace Parisien des Solidarités (directrice, directeur adjoint, coordinatrice sociale de territoire). Il vise à co-piloter la démarche globale du PST. Il se réunit en amont de chaque étape importante du projet (ateliers, groupes de travail, comités de pilotage) afin d'en définir les modalités, et assure le suivi rapproché de sa mise en œuvre.

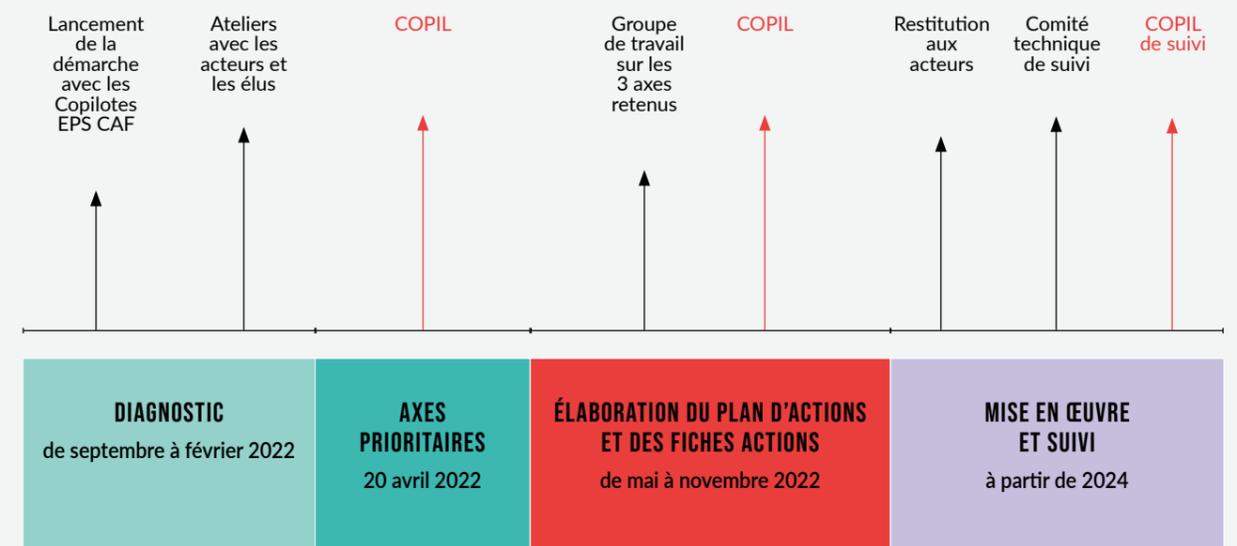
Un comité de pilotage (Copil) local constitué de l'équipe de direction de la Caf et son responsable de territoire, l'Espace Parisien des Solidarités, la Mairie du 18^e arrondissement, des représentants des directions de la collectivité parisienne concernées par la CTG et impliquées sur le territoire (EDL, DJS, CASPE, PMI, EPI).

LA PARTICIPATION DES ACTEURS DU 18^E

Des rencontres et temps d'échanges ont été organisés dans le 18^e, avec les acteurs locaux et institutionnels. Ces rencontres ont été des moments phares de participation, permettant d'élaborer et d'enrichir un diagnostic partagé.

Des groupes de travail ont permis d'associer l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et institutionnels, à la conception de fiches actions pour une mise en place d'actions concrètes sur le territoire.

Les étapes de construction



Courant 2021, une phase de mise en commun des éléments de diagnostic existants a été initiée. Grâce aux données fournies par la Caf et par les services de la Ville (diagnostic territorial Caf 2016, diagnostic social DASES 2015, APUR 2019, études de l'Insee, etc), cette première étape a permis de produire des fiches récapitulatives pour chacune des 7 thématiques retenues dans l'accord-cadre CTG.

L'identification des différents enjeux se basait très largement **sur des temps d'échanges qui ont été organisés avec les partenaires** afin de recueillir leurs perspectives et expériences sur le territoire.

Cette phase diagnostic a été marquée par la crise Covid et ne peut être pertinente qu'à la condition que les différents enjeux identifiés auprès des partenaires soient analysés en prenant en compte les conséquences de cette crise. Les mesures restrictives et confinements successifs ont et continuent de mettre à l'épreuve la résilience des territoires à tous les niveaux - social, économique, sanitaire, éducatif - accélérant la

précarisation et exacerbant les fragilités existantes sur le territoire.

Les partenaires rencontrés ont souligné unanimement les effets déjà tangibles de la crise sur les habitants du 18^e arrondissement, dont :

- **L'accroissement du décrochage scolaire et des difficultés d'insertion chez les jeunes**
- **La recrudescence de la fracture numérique pour les familles les plus précaires** (équipement/ accompagnement) et l'impact de l'utilisation accrue des écrans sur les enfants pour les familles équipées
- **Les problématiques de santé mentale chez les jeunes et de psychomotricité du jeune enfant**
- **La précarisation de familles déjà fragilisées, mais également le basculement de nouvelles familles dans la pauvreté**
- **L'isolement des personnes vulnérables** (parents isolés, seniors) et la difficulté à identifier ces personnes
- **La perte du suivi avec certaines familles** pour des services sociaux et les équipes de prévention spécialisée
- **La précarité alimentaire accrue**

Dans ce contexte, il est nécessaire de lire les problématiques existantes au regard de ces nouveaux enjeux et d'anticiper au mieux les besoins qui vont émerger au cours des années à venir.

Le diagnostic auprès des partenaires a été renforcé par des analyses de données froides (Diagnostic PEPS, APUR, INSEE) et par les échanges avec les différentes directions de la Ville concernées ainsi que les élus d'arrondissement et leurs collaborateurs.

À l'issue de ce temps d'analyse et de rencontres et suite au Copil du 20 Avril 2022 avec la Mairie du 18^e, la direction de la Caf de Paris et l'Espace Parisien des Solidarités ont retenu trois axes prioritaires de travail : Jeunesse, Parentalité, insertionaccès aux droits.

Il a été convenu que les thématiques soient travaillées de façon transversale au sein des trois groupes de travail, **en complément du travail déjà réalisé dans le cadre du contrat Jeunesse d'arrondissement, du Projet Educatif de Territoire et dans le cadre de la Cité éducative. Pour permettre de coordonner au mieux les différents schémas ou programmes déjà présents sur le territoire, les pilotes des groupes de travail ont été constitués en binôme Caf et représentant du schéma.** Ainsi sur la jeunesse et la scolarité, le binôme était constitué d'un travailleur social et du pilote de la cité éducative.

Par ailleurs, sur l'axe jeunesse, les chargées de développement de la Caf ont pu participer au séminaire jeunesse du 18^e arrondissement et ainsi permettre de recueillir les pistes de réflexion des partenaires jeunesse à la fois sur le plan Jeunesse déployé sur le 18^e et sur le Projet Social



de Territoire. Un point a eu lieu ensuite avec la pilote du plan jeunesse ainsi que la DJS pour permettre de se coordonner sur le PST et le plan jeunesse du territoire. Les différents plans déployés sur le territoire sur la thématique jeunesse seront donc complémentaires.

Les groupes de travail (correspondant aux 3 axes prioritaires retenus) se sont déroulés entre le mois de mai et novembre 2022. Deux à trois séances ont été organisées pour chaque groupe de travail en présence de 10 à 20 acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Lors de la première séance, les participants ont été amenés à s'exprimer et faire des propositions sur les thèmes en utilisant la méthodologie des approches orientées changement. Elles invitent les acteurs impliqués à s'interroger sur leur vision du futur commun et sur leurs positions respectives. La deuxième séance a permis de prioriser les pistes d'actions évoquées et de travailler en sous-groupes sur des fiches actions opérationnelles. 10 fiches actions ont été produites au total lors des groupes de travail.

> **Le 8 janvier 2023, le Copil du PST 18^e s'est réuni une deuxième fois** afin de valider les fiches actions produites lors des groupes de travail. Les 9 fiches actions dont la mise en œuvre est programmée à partir de 2023-2024 seront présentées et validées par la Direction de la Caf.

La restitution du document final aux partenaires est planifiée courant premier trimestre 2024 en présence de l'ensemble des acteurs du territoire : élus, associations, institutions et habitants.

À l'issue de cette restitution, un pilotage dynamique et continu de la démarche sera mis en place avec notamment une réunion du Copil au moins une fois par an pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions et son évaluation.



LE 18^E ARRONDISSEMENT EN CHIFFRES

Les principales caractéristiques du 18^e arrondissement

LE 18^E, UN ARRONDISSEMENT VASTE, DENSÉMENT PEUPLÉ ET EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Le 18^e arrondissement est le troisième arrondissement le plus peuplé et le troisième plus dense de la capitale. S'étendant sur 6km², il est habité par 195 233 personnes au 1^{er} janvier 2017. Avec de telles caractéristiques, il se classe parmi les arrondissements les plus densément peuplés de Paris avec 32 485 hab./km².

À l'image de Paris, il a connu une légère diminution de sa population ces cinq dernières années. **Il se distingue par la jeunesse de ses habitants** : les enfants de moins de 10 ans et les 25-44 ans y sont notamment surreprésentés, à l'inverse des séniors de plus de 64 ans. L'arrondissement, globalement moins familial que la moyenne de la capitale, est davantage composé de personnes seules (53 % des habitants, contre 51 % à Paris) et de parents avec de très jeunes enfants. **Les familles monoparentales sont légèrement surreprésentées** dans l'arrondissement, comptant pour 21 % de l'ensemble des familles – contre 19 % pour l'ensemble de Paris.

En lien avec cette structure démographique, **le parc immobilier du 18^e se caractérise par la prédominance de petits logements (studios et deux pièces)** soit plus de 6 résidences principales sur 10, ainsi qu'une forte rotation de ses habitants. Bien qu'en baisse, **la proportion de logements inconfortables y est par ailleurs plus élevée** qu'à Paris, en raison notamment de l'ancienneté des constructions. C'est également le cas **du taux de suroccupation des résidences principales**, particulièrement important dans les quartiers de la politique de la ville, où sont aussi localisés la plupart des logements sociaux.

À l'échelle infra-territoriale, les indicateurs relatifs au niveau de vie des ménages sont très hétérogènes. On observe une nette séparation entre d'une part le **Nord et l'Est de l'arrondissement, qui cumulent les signes de fragilité économique (chômage élevé, faible niveau de diplôme et forte proportion de familles nombreuses et monoparentales)** et où sont situés la plupart des quartiers de la politique de la ville ; et de l'autre, le quart Sud-Ouest qui accueille davantage de cadres et où les revenus des ménages sont plus élevés. Dans son ensemble, **l'arrondissement est marqué par une surreprésentation de foyers vivant sous le seuil de pauvreté (plus de 1 sur 5) et par un recours important à l'offre sociale**, quel que soit son type : aides au logement, aides aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc.¹

UN TERRITOIRE PRÉSENTANT DE NOMBREUX ATOUTS ET RESSOURCES

Une forte attractivité culturelle et de loisirs. Le 18^e arrondissement porte une histoire populaire forte au travers de ses quartiers emblématiques (Montmartre, Pigalle, Blanche, Barbès, Château rouge) ; il est marqué par une histoire artistique de part les artistes qui y résidaient (Picasso, Toulouse Lautrec...) ou s'y produisaient dans les divers cabarets (les 3 baudets, le Moulin Rouge ...). L'arrondissement comporte de nombreuses associations culturelles et de loisirs compte tenu notamment de la géographie prioritaire politique de la Ville très présente dans l'arrondissement et permettant la mobilisation de nombreuses ressources au service des habitants de ces quartiers.

Un engagement fort des acteurs du territoire et une dynamique partenariale active. Le 18^e est l'un des arrondissements parisiens les plus pourvus en associations, dont certaines se caractérisent par leurs pratiques et actions collectives innovantes. Le tissu associatif est riche dans sa diversité et son ampleur (maison des associations du 18^e, avec une présence marquée d'associations solidaires (Accorderie, Recyclerie, épicerie solidaire, jardins partagés...).

Toutefois, malgré d'importants efforts de coordination entrepris par des acteurs institutionnels comme l'équipe de développement local, cette offre très riche reste parfois peu lisible pour les usagers.

Le 18^e est également **un territoire en plein développement** qui bénéficie de divers programmes d'aménagements urbains dont Chapelle international qui accueillera **les jeux Olympiques de 2024**². L'Arena se situera au sein d'un nouveau quartier mixte entre les portes de la Chapelle et d'Aubervilliers, avec la création de la ZAC Gare des Mines-Fillette. Ce sont également l'ensemble des abords et accès à l'Arena qui sont rénovés pour en faire de véritables lieux de vie et de promenade pour les habitants et les visiteurs avec :

¹ <https://www.apur.org/fr/geo-data/observatoire-economie-parisienne-donnees-conjoncturelles>

² <https://www.paris.fr/>

- La création d'un vaste parvis arboré, permettant également une gestion sécurisée des flux de spectateurs se rendant à l'Arena ;
- Le réaménagement de la Porte et de la rue de La Chapelle de l'entrée dans Paris à la rue Marx Dormoy. Les quartiers Grande Carrière et Charles Hermite Abeille seront impactés avec cette évolution urbaine ;
- Chapelle international accueillera 3 000 habitants et autant de salariés de 2023 à 2026.

Depuis plusieurs années, des travaux de réhabilitation, lutte contre l'insalubrité, restructuration d'espaces publics ont été engagés, ayant donné lieu à la création de nombreux équipements (enfance, jeunesse, personnes âgées, culture, animation, sport, etc...) et de logements sociaux.¹

Le 18^e, un arrondissement présentant des fragilités et des risques

UN TERRITOIRE CONCENTRANT LES INDICATEURS DE PRÉCARITÉ

Le 18^e fait partie des **arrondissements les plus pauvres de Paris**. Le revenu médian y est bien inférieur à celui observé sur l'ensemble de la capitale (22 330 € contre 27 400 €). Le taux de pauvreté est également, dans cet arrondissement, bien plus élevé (21,2 % contre 15 % à Paris). Cette fragilité se traduit dans les prestations versées par la Caf sur le territoire. Quel que soit le type de ménages, les foyers du 18^e ont davantage recours aux prestations de la Caf que ceux de la capitale en 2017. L'écart est particulièrement marqué pour les ménages de couples avec enfant(s) et les familles monoparentales, qui sont respectivement 66 % et 57 % à en bénéficier. L'agence Famille Partenaire située dans le 18^e arrondissement permet d'accueillir et délivrer les prestations pour tous les allocataires du 17^e et 18^e arrondissement. Cette implantation répond aux besoins des allocataires, en effet, 21 % des allocataires résidant dans le 18^e perçoivent le RSA, contre 16 % à Paris. Ils sont également 27 % à bénéficier de la Prime d'Activité, contre 23 % sur l'ensemble du territoire parisien.

Par ailleurs, Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires.

La mixité sociale apparente à l'échelle de l'arrondissement masque d'importants contrastes entre quartiers. Le 18^e compte 1,3 cadre pour 1 employé ou ouvrier, contre 1,8 à Paris. Cette mixité sociale apparente masque de forts contrastes à l'échelle infra-arrondissement, avec des catégories socioprofessionnelles modestes surreprésentées dans le Nord et l'Est du 18^e et des cadres et professions intellectuelles supérieures

¹ <https://mairie18.paris.fr/>

surtout localisés au Sud-Ouest. Cette répartition est très corrélée à la distribution du parc locatif social et recoupe le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le rapport entre cadre et employé ou ouvrier s'échelonne ainsi de 0,3 dans le quartier Moskova - Porte de Clignancourt à 2,2 dans celui de Montmartre.

Le 18^e est l'arrondissement accueillant le plus grand nombre de public hébergé en hôtel via le Samu social et dispose du plus grand nombre de places d'hébergement pérenne à destination des personnes sans domicile fixe. L'hébergement de familles ou de personnes seules en hôtel via le Samu social constitue une caractéristique forte du 18^e arrondissement, avec 52 hôtels conventionnés et financés par l'Etat accueillant au total 2 209 personnes en octobre 2022. L'accompagnement de ces personnes, notamment leur accès aux ressources éducatives, sportives, médicales, culturelles ou sociales du territoire, représente ainsi un enjeu particulier pour les acteurs de terrain, notamment l'Espace Parisien des Solidarités (EPS) et le Samu social de Paris. À noter que cette question subit des évolutions notables liées à la tendance globale au déconventionnement de plusieurs hôtels sociaux en 2022 à Paris en lien avec les JO 2024. Dans le 18^e, 5 hôtels sont concernés à court-terme. Leur nombre devrait donc être réduit à 47, entraînant une diminution de 12 % de la population hébergée sur l'arrondissement. Celle-ci sera accueillie ailleurs en fonction des possibilités sur toute l'Île-de-France.

Les trajectoires scolaires des jeunes du 18^e sont courtes.

Dans le 18^e en 2017, seulement 62 % des jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisés, contre 70 % des Parisiens du même âge. Par ailleurs, 26 % des 16-25 ans du 18^e sont en emploi, contre 22 % des jeunes Parisiens. Enfin, 12,1 % des 16-25 ans de l'arrondissement ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET11), contre 9 % des Parisiens.¹

Le 18^e est le troisième arrondissement qui compte proportionnellement le plus de jeunes NEET parmi les 16-25 ans : ils étaient près de 3 100 en 2017, soit 12 % des jeunes de l'arrondissement, contre 9 % à Paris. En outre parmi la population NEET, 26 % des jeunes n'ont aucun diplôme. C'est davantage qu'à Paris, où cette caractéristique (signe d'une plus grande vulnérabilité socio-économique) concerne 23 % des jeunes NEET.

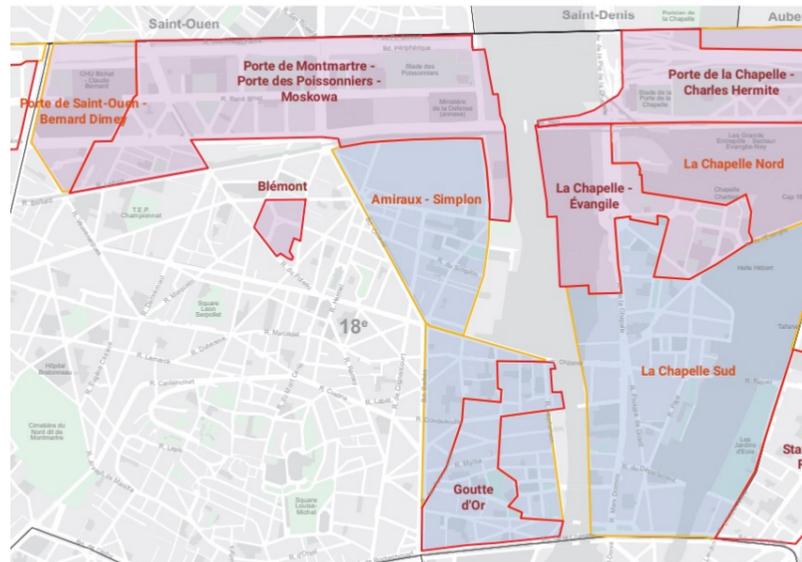
Les quartiers qui comptent le plus de jeunes NEET se superposent pour partie avec les quartiers de la politique de la ville : les quartiers Charles-Hermite - Evangile (21 % de jeunes NEET) et Moskova - Porte de Clignancourt (15 %) sont ainsi les plus touchés par la problématique du chômage des jeunes.

Dans le Nord et l'Est de l'arrondissement, où plus de 3 NEET sur 5 vivent encore chez leurs parents dans les quartiers de Moskova - Porte de Clignancourt, Goutte d'Or - Château Rouge et Charles-Hermite - Evangile.²

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75118>

² CAF75-E-PCA-LA CHAPELLE - Portrait social 18^e_vF.pdf - Tous les documents (sharepoint.com)

LES QUARTIERS DU CONTRAT DE VILLE¹



Les équipements du 18^e arrondissement

La Caf et la Ville de Paris soutiennent le développement et le fonctionnement des structures sur le 18^e, en direction de tous les habitants dans les domaines suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, lien social et citoyenneté, logement et cadre de vie, insertion, numérique et culture.

PETITE ENFANCE (ACCUEIL COLLECTIF)



ENFANCE



1 <https://www.apur.org/fr/file/54977/download?token=7HEOvnr4>
2 <https://cdn.paris.fr/paris/2020/02/10/65cb0a5604460e4e138320ec5cda964d.pdf>
3 <https://cdn.paris.fr/paris/2020/02/10/65cb0a5604460e4e138320ec5cda964d.pdf>

JEUNESSE



PARENTALITÉ



LIEN SOCIAL, CADRE DE VIE, PARTICIPATION CITOYENNE



INSERTION, ACCÈS AUX DROITS



SPORT, LOISIRS, VACANCES



1 <https://www.api-site.paris.fr/mairies/public/assets/2020%2F6%2F2020%20DASES%20128%20Expos%C3%A9%20des%20motifs.PDF>
2 <http://partenaires.cafparis.fr/?cat=29>
3 <https://mairie18.paris.fr/pages/les-centres-sociaux-du-18e-12583>
4 <https://www.service-public.pf/djs/>
5 https://a06-v7.apps.paris.fr/a06/jsp/site/Portal.jsp?page=odjcp.detail_direction&id_seance=110&id_direction=8

LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

Le choix des trois axes d'intervention prioritaires

Le diagnostic partagé entre les différents partenaires du PST pour le 18^e arrondissement a permis de repérer plusieurs besoins prioritaires sur le territoire, et de définir plus particulièrement 3 priorités d'interventions

1. Jeunesse
2. Parentalité
3. Insertion, accès aux droits

Des actions spécifiques, décrites dans les différentes fiches actions figurant en annexe, ont été définies par les différents acteurs mobilisés dans le cadre de groupes de travail du PST, afin de répondre aux différents enjeux identifiés dans ces trois axes d'intervention.

Chaque fiche action est associée à un changement souhaité en lien avec la thématique et doit être interprétée comme une étape nécessaire pour atteindre ce changement à horizon 2027. Pour chacun de ces changements, les partenaires ayant participé aux groupes de travail ont identifié de multiples enjeux et pistes d'actions, qu'ils ont par la suite priorisés. Le plan d'actions présenté dans ce document est ainsi destiné à évoluer tout au long de la durée du PST dans le but de construire progressivement les différentes étapes menant au changement final souhaité.

Axe 1 : Jeunesse

CHIFFRES CLÉS

Si le nombre élevé de jeunes dans le 18^e arrondissement constitue une ressource majeure (46 320 jeunes de 11 à 29 ans), ces derniers sont inégalement répartis sur le territoire.

La part des jeunes de moins de 25 ans est importante dans les quartiers prioritaires du contrat de ville : 37,6 % dans le quartier Porte de La Chapelle-Charles Hermite et 38,6 % dans le quartier La Chapelle-Evangile (contre 27,4 % à Paris).

Comme vu précédemment, les trajectoires scolaires sont plus courtes dans le 18^e. Parmi les individus qui sont sortis du système scolaire, les jeunes de l'arrondissement sont en effet davantage à avoir arrêté au niveau baccalauréat ou inférieur (45 %), par rapport à la moyenne parisienne (38%). Certains quartiers enregistrent même une très forte proportion de jeunes sortis de système scolaire sans aucun diplôme.

Malgré les efforts importants en matière d'éducation prioritaire (avec 2 élèves sur 3 inscrits dans un établissement REP) et la mise en place de la Cité Educative, le décrochage scolaire reste très élevé sur le 18^e avec une part des 16-24 ans non scolarisés égale à 35 % dans certains quartiers (p. ex. Moskova, Blémont, La Chapelle) contre 24,8 % à Paris. Le 18^e est le troisième arrondissement qui compte proportionnellement le plus de jeunes NEET (ni en formation ni en emploi) parmi les 16-25 ans : ils sont près de 3 100 en 2017, soit 12 % des jeunes de l'arrondissement, contre 9 % à Paris.

PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Une offre d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens et lycéens insuffisante et un nombre de dispositifs de prévention du décrochage scolaire à développer en lien avec la Cité Educative ;
- Une offre existante peu lisible et visible pour les jeunes dont il faudrait renforcer l'accessibilité (via des actions hors les murs ou dans la rue numérique) notamment pour les plus fragiles d'entre eux ;
- La nécessité de cibler les jeunes « invisibles » par des actions d'aller vers et en investissant leur lieu de vie ;
- Proposer une offre d'accueil aux jeunes et étudiants leur permettant de travailler à l'extérieur de leur domicile familial pour leur permettre de poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions ;
- Une couverture de l'offre proposée sur le territoire à développer et une approche à développer sur les « zones blanches » de l'arrondissement via le soutien à des porteurs de projets afin de favoriser un rééquilibrage territorial (Chapelle-Charles Hermite, Jules Joffrin, Blémont, Grandes Carrières, Dimey)

- Une mobilité des jeunes restreinte qui favorisent les sentiments d'appartenance (accès aux lieux de culture difficile, rixes..)
- Une connaissance et des interactions entre partenaires professionnels et associatifs à renforcer pour répondre aux besoins des jeunes du territoire ;
- Favoriser l'expression des jeunes (étudiants, NEET, jeunes « invisibles »)

ELÉMENTS SPÉCIFIQUES

L'offre existante d'accompagnement à la scolarité est centrée principalement sur les élèves de primaire et les collégiens alors qu'elle est moins importante pour les jeunes au-delà de 15 ans. Le manque d'accompagnement éducatif hors temps scolaires est également une problématique importante pour la jeunesse du 18^e.

Avec 17,6 % de population de nationalité étrangère sur le 18^e arrondissement (taux qui s'élève jusqu'à 27 % dans le quartier de la Goutte d'Or), les barrières linguistiques et culturelles constituent des freins au suivi de la scolarité par les parents et génèrent plus globalement des difficultés dans leurs relations avec les acteurs éducatifs, sociaux et institutionnels, en premier lieu desquels les établissements scolaires.

Malgré les nombreux dispositifs existants dans le 18^e, ces derniers ont tendance à être sous-utilisés par les jeunes et les familles. Leur manque de visibilité ainsi que la complexité d'identifier les attentes et besoins de ce public constituent de potentiels freins à leur appropriation des ressources existantes sur le territoire. Certaines zones des quartiers des Grandes Carrières et de Jules Joffrin, qui sont en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, regroupent des familles fragiles qui ont peu accès à des ressources associatives de proximité (peu d'acteurs jeunesse, manque d'infrastructures polyvalentes pour développer du lien social – DASES 2019).

La valorisation de la parole des jeunes et de leurs initiatives est cruciale pour favoriser leur implication plus globale dans la vie citoyenne de leur quartier, d'autant plus qu'une forte demande de participation de leur part a été relayée par plusieurs partenaires de l'arrondissement (Espoir 18, Oasis 18, ADOS). Par ailleurs, les partenaires relèvent aussi une mobilité restreinte des jeunes qui restent repliés sur leur quartier ce qui rend l'accès aux ressources plus difficiles et renforce possiblement les sentiments d'appartenance à un territoire et génère des violences inter-jeunes.

CHANGEMENTS SOUHAITÉS À HORIZON 2027

Changement 1 : En 2027, les jeunes accèdent au meilleur niveau scolaire possible et à la trajectoire scolaire souhaitée

FA1 : Les collaborations locales sont renforcées pour concourir à la réussite scolaire des jeunes du 18^e arrondissement

FA2 : Les transitions scolaires sont facilitées à l'entrée du collège et du lycée

Changement 2 : En 2027, les jeunes accèdent à l'offre relative aux loisirs, à la culture, au sport et aux vacances

FA3 : Consolider l'information auprès des jeunes en renforçant l'aller vers par des acteurs de la jeunesse

FA4 : Développer les zones blanches pour rééquilibrer les offres sur le territoire

Axe 2 : Parentalité

CHIFFRES CLÉS

Le 18^e se distingue par la jeunesse de ses habitants : les enfants de moins de 10 ans et les 25-44 ans y sont notamment surreprésentés. L'arrondissement, globalement moins familial que la moyenne de la capitale, est enfin composé davantage de personnes seules (53 % des habitants, contre 51 % à Paris) et de parents avec de très jeunes enfants. **Les familles monoparentales sont légèrement surreprésentées** dans l'arrondissement, comptant pour 21 % de l'ensemble des familles – contre 19 % au sein de la capitale et en Île-de-France. Dans certains quartiers prioritaires du contrat de Ville (Porte de La Chapelle-Charles Hermite, Goutte d'Or), la part d'allocataires de la Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales dépasse 35 % (contre 26,2 % à Paris).¹

Le 18^e est également l'arrondissement avec la capacité hôtelière la plus importante de Paris avec 52 hôtels sociaux accueillant 916 enfants et 1 437 adultes. L'arrondissement se caractérise donc par des structures familiales fragiles et sujettes à d'importantes difficultés socio-économiques qui constituent de potentiels obstacles dans l'exercice des fonctions parentales. Les différents acteurs rencontrés font part des besoins spécifiques de soutien à la parentalité dans l'arrondissement.

Par ailleurs, le 18^e arrondissement est constitué d'un maillage territorial de ressources associatives dense. Néanmoins, si le quartier de la Goutte d'Or concentre historiquement de nombreux acteurs, les ressources sont inégalement réparties sur le territoire. Le Nord-Est de l'arrondissement

¹ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/rapport-2017-regards-sur-les-territoires>

(notamment les quartiers de Chapelle-Charles Hermite et de Valentin Abeille) concentre des signes de précarité et des problématiques d'insécurité. Par ailleurs, les dispositifs de soutien à la parentalité sont importants mais la couverture reste inégale.

Par ailleurs, les familles monoparentales font face à des difficultés spécifiques :

- La garde du jeune enfant constitue un frein majeur à l'entrée dans un parcours d'insertion. Les parents isolés, majoritairement des femmes, doivent très souvent arbitrer entre l'exercice de leur fonction parentale et leur insertion professionnelle. C'est une problématique d'autant plus saillante pour les familles hébergées à l'hôtel qui cumulent les difficultés (logement, emploi, modes de garde, nutrition, etc.) ; Ces femmes sont également sujettes à un isolement social important, qui peut avoir de lourdes conséquences psychologiques à la fois sur les parents et les enfants. Ceci a tendance à les éloigner encore davantage des Institutions ; Face à cette surcharge morale (pression organisationnelle et sociétale), l'enjeu du droit au répit est central mais le manque d'opportunités d'accueil flexibles (par exemple à la demi-journée) constitue un obstacle majeur pour les familles du 18^e arrondissement.¹

PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- La garde d'enfant constitue un frein majeur à l'entrée dans un parcours d'insertion socio-professionnelle
- Les barrières linguistiques et culturelles constituent des freins au suivi de la scolarité de leurs enfants par les parents
- Des difficultés éducatives sont mises en avant par les partenaires sociaux concernant des parents confrontés à des problématiques spécifiques aux adolescents (rixes, addictions...)

ELÉMENTS SPÉCIFIQUES

L'arrondissement dispose de nombreuses ressources en matière de soutien à la parentalité, mais ces dispositifs sont parfois peu connus et sous-utilisés par les familles. La question de l'interconnaissance entre professionnels et de la communication vers les familles pour qu'elles soient mieux informées sur les activités et ressources de leur quartier est donc centrale.

Des difficultés éducatives sont mises en avant par les partenaires sociaux (aide sociale à l'enfance et services sociaux scolaire et de proximité), concernant des parents confrontés à des problématiques spécifiques aux adolescents (rixes, addictions). Les difficultés rencontrées par les parents d'adolescents ont été identifiées comme un axe majeur de travail du projet social de territoire du 18^e. Face à la surreprésentation des problématiques

¹ CAF75-E-PCA-LA CHAPELLE - Portrait social 1^{8e}_VF.pdf - Tous les documents (sharepoint.com)

de décrochage scolaire, d'insertion et de décohabitation des jeunes, notamment dans les quartiers du Nord et de l'Est de l'arrondissement, certains parents peuvent se retrouver « désemparés ». Il s'agit donc d'élargir la question de la jeunesse au noyau familial et de s'intéresser à la relation parents-adolescents (souvent peu prise en compte dans les dispositifs existants, avec par exemple peu d'actions REAAP en direction des parents d'enfants de plus de 11 ans). En effet, la communication parent-enfant se complexifie souvent à l'adolescence, d'autant plus lorsque ces derniers sont en proie à des conduites à risques. Dans les zones les plus précaires de l'arrondissement (notamment dans le secteur des Portes), l'investissement et le suivi des parents dans la scolarité de leurs enfants est souvent limitée, et les relations avec les établissements scolaires s'établissent de plus en plus difficilement au fil du temps.

Dans un contexte de crise qui accentue les besoins de répit parental, on observe une hausse des inégalités et une pression financière accrue face à l'accès aux loisirs et aux vacances. Un constat fort a été posé concernant les parents d'adolescents, le 18^e dispose de peu de lieux ressources spécifiques liées à la aux problématiques à l'adolescence. Les acteurs locaux ont pu observer que le contexte post-covid a fait émerger des besoins forts en termes de soutien psychologique de lieux de rencontre et d'entraide entre parents. Les ateliers conduits avec les acteurs dans le cadre du PST 18 ont affirmé la nécessité de travailler autour du répit parental en apportant une attention particulière à des publics spécifiques, particulièrement vulnérables : les familles monoparentales, les familles migrantes, les très jeunes parents ainsi que les familles avec des enfants en situation de handicap. Cet axe parentalité dans le PST du 18^e a vocation à s'articuler pleinement avec le Schéma Parisien des Services aux Familles (SPSF). En effet, ce schéma vise à renforcer et dynamiser le partenariat entre les acteurs parisiens intervenant auprès des familles sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité.

CHANGEMENTS SOUHAITÉS À HORIZON 2027

Changement 1 : En 2027, les parents accompagnent et répondent aux besoins de leur enfant adolescent

FA 1 : Renforcer l'information préventive auprès des parents des préadolescents sur des problématiques spécifiques (risques écrans, santé mentale, violences, addictions...) en permettant la connaissance des offres existantes du territoire

Changement 2 : En 2027, les parents pourront répondre à leur besoin de répit parental et/ou d'insertion professionnelle

FA 1 : Tous les parents et les enfants ont accès à des lieux ressources qui favorisent le l'insertion professionnelle et le lien parents/enfants

Axe 3 : Insertion et accès aux droits

CHIFFRES CLÉS

Le 18^e est un des arrondissements les plus pauvres de Paris. Le revenu médian y est inférieur à celui observé sur l'ensemble de la capitale (22 330 € contre 27 400 €). Le taux de pauvreté est également, dans cet arrondissement plus élevé que la moyenne parisienne (21,2 % contre 15 % à Paris). Cette fragilité se traduit dans les prestations versées par la Caf sur le territoire. En effet, 21 % des allocataires résidant dans le 18^e perçoivent le RSA, contre 16 % à Paris. Ils sont également 27 % à bénéficier de la Prime d'Activité, contre 23 % sur l'ensemble du territoire parisien.¹

	PARIS		18 ^e arrondissement	
Total allocataire	435 798	100 %	42 816	100 %
Nombre de bénéficiaires RSA	68 513	16 %	8 924	21 %
dont RSA majoré	3 723	5 %	500	6 %
Nombre de bénéficiaires PPA	102 141	23 %	11 331	26 %
dont PPA majoré	3 465	3 %	437	4 %
Nombre de bénéficiaires AAH	31 173	7 %	3 174	7 %
Nombre de bénéficiaires AEEH	9 644	2 %	1 025	2 %
Nombre de bénéficiaires d'aides au logement	2460602	54 %	25 104	56 %
APL	90 518	20 %	10 145	23 %
ALS	141 574	31 %	12 983	29 %
ALF	14 510	3 %	1 976	4 %

Source : Caf 2021²

ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

La numérisation des procédures de la plupart des administrations et services publics est un obstacle majeur à l'accès aux droits des familles, renforçant la précarisation de familles peu équipées en matériel informatique et rencontrant des difficultés d'usage des outils. Par ailleurs, l'évolution prégnante des nouvelles technologies dans l'éducation des enfants (ex/ENT) contribue à isoler davantage ces parents. L'accompagnement des publics les plus éloignés du numérique est un sujet partagé par l'ensemble des acteurs du territoire dans leurs fonctions d'accueil et d'accompagnement.

Une coordination du réseau des acteurs du numérique et de l'accès aux droits et une valorisation des offres de service (pôle emploi, Agence Famille Partenaire Caf, Espaces parisiens des solidarités, EPI...) seraient à renforcer pour faciliter la continuité des parcours.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285531>

² http://partenaires.cafparis.fr/wp-content/uploads/2022/07/Portrait_social_Caf_Paris.pdf

En matière d'accès aux droits, l'enjeu du non-recours est central dans l'arrondissement. Les usagers sont souvent mal informés sur les ressources existantes ainsi que sur les réformes institutionnelles, ce qui entraîne des situations de ruptures de droits. La dématérialisation grandissante des démarches administratives aggrave la problématique de l'accès aux droits pour les habitants du 18^e, notamment pour les publics précaires (population étrangère, en situation d'illettrisme). Au-delà de la disponibilité de matériel, les difficultés de maîtrise des outils informatiques ainsi que l'illettrisme d'une partie de la population rendent un accompagnement physique des usagers dans leurs démarches nécessaire. Afin de capter les publics les plus précaires et les isolés, travailler l'accès aux droits dans une démarche d'aller-vers est donc central.

Dans ce cadre, les échanges entre institutions et acteurs du territoire doivent être favorisés et les personnes relais du territoire davantage formées aux enjeux spécifiques de l'accès aux droits.

En matière d'insertion, les difficultés d'insertion des jeunes constituent un enjeu central dans le 18^e arrondissement. Ces difficultés ont été exacerbées par la crise sanitaire, avec notamment une augmentation exponentielle des jeunes en situation de décrochage scolaire. De nombreux jeunes n'ont pas nécessairement connaissance des dispositifs existants, au-delà des ressources proposées par des organismes comme Pôle Emploi ou la Mission Locale, et se saisissent peu des outils numériques pour avoir des informations sur les dispositifs d'insertion professionnelle. Les habitants ont notamment fait remonter l'importance des échanges entre pairs et des moments conviviaux pour remobiliser les jeunes sur leur insertion. Le besoin d'interconnaissance et de coordination entre les acteurs d'insertion et les multiples dispositifs existants a également été soulevé lors des ateliers.

Par ailleurs, les familles ne s'emparent pas des offres de services notamment celles relatives aux départs en vacances (et notamment les aides financières proposées par la Caf) qui pourraient leur permettre de consolider les liens familiaux et de bénéficier de temps de répit en famille d'autant que le 18^e est majoritairement composé de petits logements et dispose de peu d'espaces verts.

CHANGEMENTS SOUHAITÉS À HORIZON 2027

En 2027, les familles accèdent à leurs droits

FA 1 : Informer et accompagner les familles pour éviter le non-recours ou la rupture de droits sur tout le territoire

FA 2 : Accompagner les parents et les jeunes éloignés du numérique pour les rendre acteurs sur l'ouverture des droits et l'éducation de leurs enfants

FA 3 : Accompagner les familles pour les rendre autonome dans l'utilisation des offres liées à la culture, aux loisirs et aux vacances

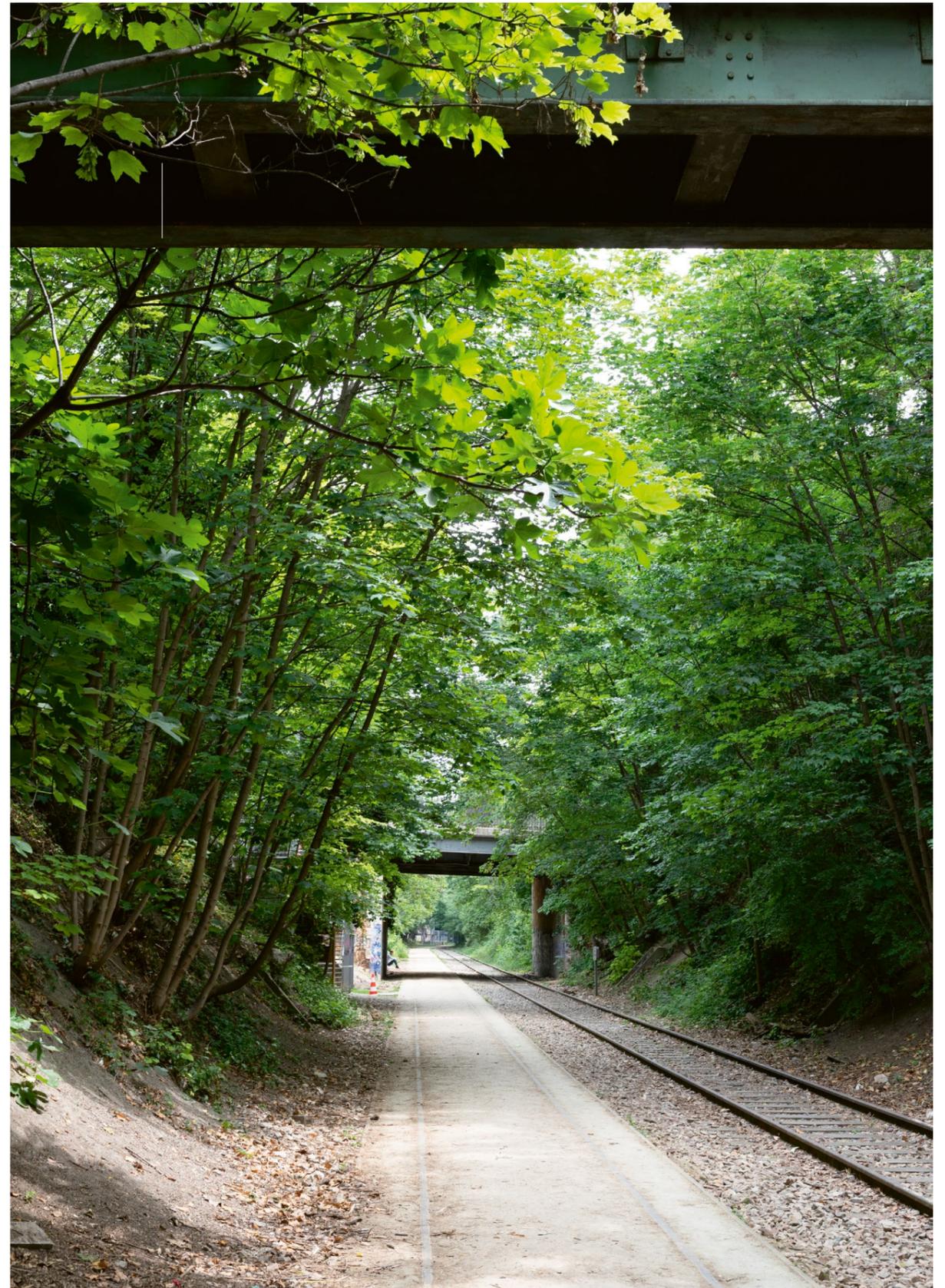
LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le projet.

Le comité de pilotage a vocation à se réunir au moins une fois par an pour suivre la mise en œuvre du PST, selon le calendrier et les indicateurs inscrits dans chacune des fiches actions. Il se réserve le droit de faire évoluer le plan d'actions et d'ajuster le contenu des fiches actions en fonction des besoins et actualités du territoire.

Le comité technique assure le suivi rapproché de la mise en œuvre du PST et se réunit plusieurs fois par an, notamment en amont des comités de pilotage.

Des indicateurs globaux de suivi doivent permettre d'évaluer la mise en œuvre du PST 18^e : niveau de réalisation des actions prévues dans le plan d'actions, nombre et type de participants aux diverses actions ...



LE PLAN D' ACTIONS

AXE	N° FICHE ACTION / ENJEU	TITRE DE L'ACTION	PILOTE(S) DE L'ACTION / PARTENAIRES ASSOCIÉS	PUBLICS CIBLES	1 ^{ER} SEM. 2023	2 ^E SEM. 2023	3 ^E SEM. 2023	2024 ET APRÈS
JEUNESSE	FA 1	Renforcer les collaborations locales entre les partenaires de l'accompagnement à la scolarité au service de la réussite scolaire et éducative	Caf Cité éducative Education nationale	Professionnels Les jeunes de 10 à 20 ans Les parents d'élèves				
	FA 2	Favoriser les transitions solaires à l'entrée du collège et du lycée	Caf Cité éducative	Elèves et parents				
	FA 3	Consolider l'information auprès des jeunes en renforçant l'aller vers par des acteurs de la jeunesse	Caf Espace parisien des solidarités du 18 ^e	Jeunes de 12 à 25 ans Professionnels de la jeunesse				
	FA 4	Développer les zones blanches pour rééquilibrer les offres sur le territoire	Caf Centre social Belliard	Jeunes des zones blanches				
Parentalité	FA 1	Construire et animer un réseau de partenaires, connaître et valoriser l'offre existante »	Caf EPS Préfecture	Professionnels et parents du 18 ^e				
	FA 2	Les parents ont accès à des espaces ressources leur permettant de favoriser l'insertion professionnelle et le lien parents-enfants	Caf Référénte familles Villa Vauvenargues	Toutes les familles du 18 ^e				
INSERTION ET ACCÈS AUX DROITS	FA 1	Informier et accompagner les familles pour éviter le non-recours ou la rupture de droits sur tout le territoire	Espace Parisien des solidarités Caf	Professionnels et habitants du 18 ^e				
	FA 2	Accompagner les parents et les jeunes éloignés du numérique pour les rendre acteurs sur l'ouverture des droits et l'éducation de leurs enfants	Espace Parisien Caf	Parents et jeunes			Reconductible	
	FA 3	Accompagner les familles pour les rendre autonome dans l'utilisation des offres liées à la culture, aux loisirs et aux vacances	EPS 18 ^e Caf EP	Professionnels et habitants du 18 ^e				

ANNEXES

ANNEXE 1

FICHES ACTIONS

FA1 FICHE ACTION

AXE 1 : JEUNESSE

CHANGEMENT 1 :

EN 2027, LES JEUNES ACCÈDENT AU MEILLEUR NIVEAU SCOLAIRE POSSIBLE POUR ACCÉDER À LEURS SOUHAITS PROFESSIONNELS

NOM DE L'ACTION :

Les collaborations locales sont renforcées pour concourir à la réussite scolaire des jeunes collégiens du 18^e arrondissement

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Structurer les conditions d'un dialogue régulier entre les acteurs de l'accompagnement à la scolarité à l'échelle locale pour le décliner ensuite sur le territoire.
- Créer de nouveaux outils & ressources pour fluidifier et faciliter le partage d'informations.
- Développer de nouveaux dispositifs pour répondre à des besoins non couverts.

PILOTE(S) :

- EDL
- Caf de Paris
- Cité éducative de Paris 18^e

DESCRIPTION	<p>Pour les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'une instance de coordination au niveau du 18^e qui favorise la mutualisation des informations et le suivi d'actions phares (2 réunions par an / Caf, éducation nationale, mairie, Cité Educative, préfecture). • Mise en œuvre d'initiatives qui favorisent le partage d'informations : • Forum de rentrée avec les acteurs locaux ; • Formations communes pour les professionnels et bénévoles (via le théâtre forum notamment) ; • Visites de quartiers avec échanges de pratique entre personnels de l'Education Nationale et associations (à l'échelle des REP) ; • Développement de formations spécifiques pour aider la montée en compétences des petites associations engagées dans l'accompagnement à la scolarité. • Expérimentation et déploiement sur d'autre collège d'un dispositif porté par les Espaces Paris Jeunes pour l'accueil des collégiens exclus moins de 5 jours. • L'expérimentation débutera mi-janvier et prendra fin au mois de juin. Convention signée entre le collège Clémenceau et l'Espace Paris Jeunes afin d'accueillir avec un programme précis l'élève exclu moins de 5 jours. L'élève et la famille signeront la prise en charge avec au programme : la rencontre avec une psychologue au début de l'exclusion et à la fin avant le retour au collège, la rencontre avec des partenaires de quartier sur différentes thématiques : culture, citoyenneté... <p>Pour les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des parents à l'identification des besoins en matière d'accompagnement à la scolarité. • Amélioration des processus de communications entre les acteurs : travail sur les outils de liaison et les fiches de suivi des élèves, test avec Paris Classe Numérique pour faciliter les échanges (outil qui facilite les échanges entre les parents, les établissements scolaires et les associations)
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs associatifs (intervenant ou pas dans le cadre du CLAS) notamment les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale) ; Education nationale (chefs d'établissement, professeurs, vie scolaire, MLDS) ; directions de la Ville (DASCO, DJS, DDCT) ; Caf de Paris ; Fédérations de parents d'élèves (FCPE).
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Tout professionnel qui participe directement ou concourt à l'accompagnement à la scolarité • Les jeunes de 11 à 16 ans ans • Les parents d'élèves
TERRITOIRE D'INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • 18^e arrondissement. Expérimentation de quelques actions sur certains établissements (échelle ultra locale) puis élargissement à tout le territoire.
DURÉE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans avec une phase d'expérimentation d'1 ou 2 ans.
COUT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISÉS	<p>Financeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caf de Paris • Ville de Paris • Cité éducative de Paris 18^e • 5 000 euros (soutien financier lutte décrochage) Caf • 10 000 euros (déploiement de l'expérimentation) Caf • Coût total : 15 000 euros
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une cartographie exhaustive et actualisable des offres d'accompagnement à la scolarité (format à déterminer). • Nombre d'initiatives organisées pour favoriser la coordination et l'interconnaissance des acteurs. • Nombre de participants sur chacune de ces actions. • Nombre de jeunes orientés par l'Education Nationale pour le CLAS • Création de dispositifs nouveaux adaptés aux besoins spécifiques non couverts
PÉRIODE	<p>> De janvier 2023 à décembre 2027</p>

FA2 FICHE ACTION**AXE 1 : JEUNESSE****CHANGEMENT 1**

EN 2027, LES JEUNES ACCÈDENT AU MEILLEUR NIVEAU SCOLAIRE POSSIBLE ET À LA TRAJECTOIRE SCOLAIRE SOUHAITÉE

NOM DE L'ACTION

Favoriser les transitions scolaires à l'entrée du collège et du lycée-prévention du décrochage scolaire

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Contribuer à resserrer les liens entre les équipes éducatives des écoles, collèges et lycées pour renforcer les stratégies concertées d'aide à la transition scolaire.
- Identifier des pratiques exemplaires mises en œuvre sur le territoire (ou en dehors) pour contribuer à la gestion de ces transitions.
- Proposer de nouvelles ressources & initiatives aux élèves pour les aider à réaliser une orientation « choisie » et non « subie ». Favoriser ensuite leur intégration dans leur nouvel environnement.
- Soutenir et outiller les parents qui demeurent les premiers accompagnants de leurs enfants durant ces transitions

PILOTE(S) :

- Education Nationale
- Caf de Paris
- Cité éducative de Paris 18^e

DESCRIPTION	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement du programme des élèves ambassadeurs du collège dans les classes de CM2 • Développement des projets mis en œuvre par les collèges pour aider à l'orientation des élèves (forum des métiers, projet Like ton job, projet jeunesse d'orée, etc.) ou pour la recherche des stages de 3^e. • Mise en place d'un conseil collège/lycée commun qui serait expérimenté par un couple d'établissements volontaires. • Déploiement à plus grande échelle du dispositif de mentorat éducatif entre élèves de lycée et collégiens qui est proposé par certaines associations. <p>Parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des actions de présentation des collèges à destination des parents des futurs élèves de 6^e (caf, Education nationale...) • Rédaction de guides à destination des parents qui répertorient chacun l'ensemble des ressources existantes au niveau d'un collège et sur le territoire proche. Le livret comprendrait trois entrées thématiques : orientation (psychologue de l'éducation nationale, CIO...), soutien à la parentalité (Caf, EPS...), décrochage scolaire (associations...). Un temps de présentation du guide serait à mettre en place auprès des structures . • Déploiement d'action collective à destination des parents d'élèves pour travailler leur légitimité dans le suivi de la scolarité de leur enfants (action collective des TS caf)
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Education nationale (chefs d'établissements, professeurs principaux, vie scolaire, PSYEN orientation, assistants sociaux, MLDS, CIO) ; autres acteurs de l'orientation (ONISEP, Mission Locale...) ; directions de la Ville (DASCO, DJS, DDCT) ; partenaires associatifs (éducateurs de rue, PIJ, structures spécialisées...) ; Fédérations de parents d'élèves (FCPE).
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les professionnels qui participent directement ou indirectement à l'accueil et au suivi des élèves durant ces phases de transition scolaire ou pour l'orientation. • Les jeunes de 11 à 18 ans • Les parents d'élèves
TERRITOIRE D'INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • 18^e arrondissement de Paris. Expérimentation ciblée de certaines actions sur quelques établissements puis élargissement à tout le territoire.
DURÉE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans
COUT PREVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISES	<p>Financeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caf de Paris • Ville de Paris • Cité éducative de Paris 18^e • 6 000 euros (développer actions co caf.cité éducative) • 3 000 euros (CM2) • 10 000 euros (forum des métiers) • 2 000 euros (conseil-lycée) • 20 000 euros (rédaction du guide à destination des parents) • Coût total du projet : 71 000 euros
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ressources ou d'actions nouvelles développées sur la question des transitions scolaires et/ou de l'orientation • Amélioration des résultats scolaires (APAE) • Diminution du décrochage scolaire • Indicateurs qualitatifs lors d'entretiens (élèves, équipes éducatives, parents)
PÉRIODE	<p>> De janvier 2023 à décembre 2027</p>

FA3 FICHE ACTION**AXE 1 : JEUNESSE****CHANGEMENT 2**

EN 2027, LES JEUNES ACCÈDENT À L'OFFRE RELATIVE AUX LOISIRS, À LA CULTURE, AU SPORT ET AUX VACANCES

NOM DE L'ACTION

Consolider l'information auprès des jeunes en renforçant "l'aller vers" par des acteurs de la jeunesse

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Aller vers les jeunes en investissant davantage leurs lieux de vie
- Permettre aux acteurs de mieux adapter la communication de leur offre au public jeune
- Développer une approche par quartier

PILOTE(S) :

- Caf de Paris
- Espace Parisien des Solidarités du 18^e arrondissement

DESCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire sous forme de cartographie à destination des professionnels : pilotage et mise en commun des données existantes par la DJS, DJS Sports et l'EDL (contrat sportif d'arrondissement, guide des associations étudiantes de Sorbonne Université, recensement acteurs quartiers politique de la ville etc.). • Permettre aux jeunes qui ne fréquentent pas les structures de s'exprimer sur leurs besoins d'informations en allant vers eux dans l'espace public (enquête itinérante) et dans les événements de quartier, collèges, lycées, Facultés, FJT. • Utiliser l'espace public (pieds d'immeuble, squares), écoles (dispositif des écoles ouvertes le samedi), collèges, lycées, facultés pour permettre aux partenaires de présenter leur offre dans les quartiers peu pourvus. • Favoriser la mobilité des jeunes et l'interconnaissance des quartiers en créant un « rallye loisirs – découverte du quartier » • Décliner l'information sur les ressources existantes auprès des jeunes sous la forme d'une application mobile y compris sur les lieux disposant du wifi pour permettre aux jeunes de disposer d'espace de travail hors de leur lieu de résidence)
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Cité éducative du 18^e • Direction Jeunesse & Sports • Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé • Equipe de développement local du 18^e • Associations jeunesse et clubs de prévention du 18^e • Etablissements scolaires et Foyers jeunes travailleurs du 18^e • Associations agréées Prestation de service jeunes par la Caf dans l'arrondissement
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des jeunes entre 12 et 25 ans • Les acteurs jeunesse du 18^e
TERRITOIRE D'INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • Quartiers peu couverts du 18^e arrondissement : Grandes Carrières, Blémont, Amiraux Simplon, Chapelle Sud et Charles Hermite
DURÉE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans
COUT PREVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISES	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets Caf de Paris Fonds publics et Territoire
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un outil à destination des professionnels de la jeunesse • Résultats de l'enquête itinérante – nombre de jeunes sollicités • Nombre de pieds d'immeuble et d'actions hors les murs • Réalisation d'un « rallye loisirs-découverte du quartier » - nombre et appréciation des jeunes participants • Réalisation d'une application mobile à destination des jeunes – nombre d'utilisateurs
PÉRIODE	<ul style="list-style-type: none"> > De janvier 2023 à décembre 2027

FA4 FICHE ACTION**AXE 1 : JEUNESSE****CHANGEMENT 2****EN 2027, LES JEUNES ACCÈDENT À L'OFFRE RELATIVE AUX LOISIRS, À LA CULTURE, AU SPORT ET AUX VACANCES****NOM DE L'ACTION****Couvrir les zones blanches pour rééquilibrer les offres sur le territoire****OBJECTIFS DE L'ACTION :**

- Impulser des dynamiques nouvelles au sein des quartiers du territoire dont l'offre est moins conséquente
- Coconstruire une stratégie commune avec l'ensemble des acteurs institutionnels
- Renforcer les moyens dans ces quartiers en soutenant les acteurs

PILOTE(S) :

- Caf de Paris
- Centre social Belliard
- Espace Parisien des Solidarités du 18^e arrondissement

DESCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Animer une coordination de territoire avec l'ensemble des acteurs institutionnels dans la perspective de dynamiser le secteur Dimey , Grandes carrières, Blémont, Charles Hermite. • Rencontrer l'ensemble des associations de la jeunesse existantes au sein des zones blanches dans la perspective de les soutenir en leur présentant les offres de financements Caf et EPS • Mettre en place un maillage CLAS sur les zones blanches et Financer un nouveau porteur de projet pour réaliser de l'accompagnement à la scolarité (CLAS) au sein du centre social Belliard • Financer de nouveaux acteurs souhaitant déployer leurs projets dans les quartiers Grandes Carrières, Charles Hermite et Blémont
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Paris Habitat • La préfecture • Equipe de développement local du 18^e • Associations jeunesse et clubs de prévention du 18^e
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes des quartiers Dimey, Blémont et Grandes Carrières • Les porteurs de projets jeunesse de ces territoires
TERRITOIRE D'INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • Quartiers Dimey, Blémont, Grandes Carrières
DURÉE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans
COUT PREVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISES	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets Caf de Paris Fonds publics et Territoire • Appel à projets Caf de Paris CLAS
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions dans l'année ayant pour objet l'animation du quartier Dimey + Blémont et Grandes Carrières ? • Un nouveau porteur de projet proposant de l'accompagnement à la scolarité au sein du centre social Belliard • Nombre d'associations implantés dans ces territoires rencontrés et financés
PÉRIODE	> De janvier 2023 à décembre 2027

FA1 FICHE ACTION**AXE 2 : PARENTALITÉ****CHANGEMENT 1****EN 2027, LES PARENTS ACCOMPAGNENT ET RÉPONDENT
AUX BESOINS DE LEUR ENFANT ADOLESCENT****NOM DE L'ACTION****Construire et animer un réseau de partenaires, connaître
et valoriser l'offre existante »****OBJECTIFS DE L'ACTION :**

- Repérer les besoins des parents et les offres existantes sur le territoire
- Mettre en place des actions d'aller-vers les parents
- Permettre aux parents d'accéder plus facilement à des actions collectives en cas de difficulté

PILOTE(S) :

- Caf
- EPS
- Préfecture

DESCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation et diffusion des offres existantes sur le territoire (médiation familiale, aides aux vacances, ludothèque...) avec une sensibilisation notamment des professionnels accueillants et sur le forum des familles à l'hôtel • Outiller les professionnels sur l'écoute, l'orientation, les relais, savoir identifier des situations complexes. • Orienter les parents vers : <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs experts du territoire (ex de la maison des ados...) - Les actions collectives proposées par les associations, les travailleurs sociaux Caf... • Mettre en place des balades urbaines par quartier pour les parents • Mettre en place un pilotage pour animer des groupes de parents ou grands-parents leaders pouvant être relaiés sur un territoire défini. • Proposer des actions collectives CAF répondant aux besoins des parents
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie du 18^e • Tous les partenaires travaillant sur la parentalité • Groupe de parents ou grands-parents leaders • Association de parents d'élèves • Partenaires qui accompagnent l'individuel • Services public (écoles, PMI)
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Parents
TERRITOIRE D'INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • Chapelle Nord et Sud (QPV et VA)
DURÉE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans
COUT PREVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISES	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de l'appel à projet Reaap de la Caf
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de temps de travail mis en place • Nombre d'actions identifiés et réalisées • Nombre de nouvelles actions • Nombre de participants
PÉRIODE	<ul style="list-style-type: none"> > De janvier 2023 à décembre 2027

FA2 FICHE ACTION**AXE 2 : PARENTALITÉ****CHANGEMENT 1**

EN 2027, LES PARENTS POURRONT RÉPONDRE À LEUR BESOIN DE RÉPIT PARENTAL OU D'INSERTION PROFESSIONNELLE.

NOM DE L'ACTION

Les parents ont accès à des espaces ressources leur permettant de favoriser l'insertion professionnelle et le lien parents-enfants

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Réussir à faire concorder l'offre et la demande pour les places en crèche/ assistantes maternelles
- Informer les parents en temps réel sur les places en crèches disponibles
- Renforcer les lieux d'accueil inconditionnels (weekend-temps libre)
- Informer les parents en fonction de leur besoin spécifique sur le lien parents enfants

PILOTE(S)

- Caf
- Référente Famille
- Directrice de la Villa Vauvenargues

DESCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les directeurs de crèches et les assistantes maternelles à valoriser leurs places de crèches sur mon enfant.fr. Le relai Petite Enfance accompagne les Assistantes maternelles dans leur déclaration • Mettre en place un comité permettant de répertorier toutes les places en crèche disponibles pour faire concorder l'offre et la demande : L'offre est coordonnée par quartier afin de proposer aux parents (recherche d'emploi, famille monoparentale, handicap) une place réservée dans une structure en temps réel (connaissance des familles/des offres) • Sensibiliser les familles sur les places en crèches existantes via les réseaux sociaux, les lieux de scolarité, les centres sociaux... • Valoriser l'offre sur l'aide et l'accompagnement à domicile par les travailleurs sociaux Caf • Renforcer les lieux d'accueil inconditionnels (week-end et mercredi) en se rapprochant notamment des écoles. • Les acteurs de l'insertion, du handicap, EAJE, Relais Petite Enfance, Assistantes maternelles travaillent en collaboration les thèmes de préoccupation des parents. Le Relai Petite Enfance et le Relais Information Famille sont des relais de coordination
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Centre sociaux • Espaces de vie sociale • CASPE • Ville • Dispositifs REAAP • Associations • Aide à domicile
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Porteurs de projets parentalité (Laep, associations ciblées) • Dans un deuxième temps les familles du 18^e.
TERRITOIRE D'INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier Goutte d'Or et Chapelle Evangiles, Montmartre
DURÉE DE L'ACTION	<p>5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} semestre 2023 quartier Chapelle, goutte d'or en ciblant des porteurs de projet coordonnateurs • 2^e semestre 2023 quartier Montmartre en ciblant des porteurs de projet coordonnateurs • 2024 Mise en place d'un groupe de travail ciblé pour porter des actions innovantes
MOYENS MOBILISÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Un ETP complémentaire à la référente famille pour faire le lien, organiser et transmettre aux porteurs de projets.
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de balades urbaines • Approfondir et développer les compétences des acteurs sur les questions du répit parental • Faire de l'aller vers les porteurs de projets locaux pour porter de l'innovation sur un territoire cible. • Adapter l'offre en fonction du type de public (familles monoparentales, familles à l'hôtel...) car la notion de répit est différente en fonction de chaque parent.
PÉRIODE	> De janvier 2023 à décembre 2027

FA1 FICHE ACTION**AXE 3 : ACCÈS AUX DROITS****CHANGEMENT 1****EN 2027, TOUTES LES FAMILLES ACCÈDENT À TOUS LEURS DROITS****NOM DE L'ACTION****Informer et accompagner les familles pour éviter le non-recours ou la rupture de droits sur le territoire****OBJECTIFS DE L'ACTION:**

- Rendre lisible pour l'utilisateur l'offre des partenaires sur le territoire sur le volet emploi et aides légales et extra-légales (aides municipales, CAF)
- Cibler les actions vers les publics, droits ou zones les moins couverts

PILOTES :

- Caf
- DJS
- Centre Social ENS Torcy

DESCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic sur l'accès aux droits, le non-recours et les ruptures de droits sur le 18^e (en cours par l'Espace Parisien des solidarités). • Créer un outil numérique accessible à tous répertoriant les missions des partenaires sur le volet accès aux droits à destination des professionnels • Développer des actions "d'aller vers" : <ul style="list-style-type: none"> - Implanter des permanences de partenaires dans les zones cibles sur les quartiers de non-recours pour créer un « maillage accès aux droits » - Accompagner les orientations vers l'ouverture des droites suites au bilan des droits (EPS 18 porte d'entrée) et créer ainsi un parcours usager : nommer des référents dans les structures (organismes sociaux) • Mettre en place un parcours des nouveaux professionnels concourant à l'accès aux droits pour favoriser l'interconnaissance des missions • Réaliser des Informations collectives sur les droits légaux et extra légaux et faire connaître les dispositifs d'aides (EPS, Caf, pôle emploi) • Réaliser des action collectives des travailleurs sociaux et du chargé d'accès aux droits de la Caf sur le Caf.fr et les prestations Caf au sein de l'agence famille partenaire et sur des quartiers ciblés • 4 maisons France services sur le territoire : première ouverture de prestation, lien à faire avec eux sur la mise en place de point Caf
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • EPS, Caf, Pole Emploi, EPIE, PIMMS • EPS, Caf, MDPH + Préfecture, CPAM, MDPH, Logement, CAARUD, CSAPA, Secours populaire, Centre sociaux...
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Familles
TERRITOIRE D'INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction du diagnostic cibler en priorité les zones de non-recours ou de recours partiel
DURÉE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans
COUT PREVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISE	<ul style="list-style-type: none"> • Un ETP complémentaire à la référente famille pour faire le lien, organiser et transmettre aux porteurs de projets.
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic finalisé, ciblage des aides à fort taux de non-recours, ciblage des zones de non-recours du 18^e • Référents nommés au sein des structures • Indicateurs : nombre de sollicitations, réponse aux sollicitations, Fluidité des orientations • Outil numérique simple d'utilisation et alimenté (changement d'adresse, numéro téléphone etc.) • Indicateurs : utilisation par les partenaires sur territoire, nombre de visites etc. • Parcours immersion mis en œuvre dans les structures • Nombre d'informations et d'actions collectives sur les prestations EPS et Caf • Mise en place des permanences partenaires sur le territoire
PÉRIODE	<ul style="list-style-type: none"> > De janvier 2023 à décembre 2027

FA2 FICHE ACTION**AXE 3 : ACCÈS AUX DROITS****CHANGEMENT 1****EN 2027, LES JEUNES ET LES FAMILLES MAITRISENT LE NUMÉRIQUE ET ACCÈDENT À LEURS DROITS****NOM DE L'ACTION****Accompagner les parents et les jeunes éloignés du numérique pour les rendre acteurs sur l'ouverture des droits et l'éducation de leurs enfants****OBJECTIFS DE L'ACTION**

- Favoriser le lien entre les acteurs numérique du territoire
- Redynamiser le réseau numérique
- Accompagner les familles sur le numérique pour favoriser l'accès aux droits et le suivi de la scolarité et l'insertion professionnelle

PILOTES :

- Caf
- Préfecture
- EDL
- Centre Social ENS Torcy

DESCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la formation renforcée pour les conseillers numériques, via des webinaires et cycles de formation dédiés • Organiser une rentrée partagée numérique : test mis en place sur le niveau numérique de chaque personne puis redirection vers les partenaires pour un accompagnement personnalisé en fonction du niveau. À coordonner avec la mise en place du Pass numérique • Développer des actions d'accompagnement numérique lors des temps forts au sein des établissements pour les inscriptions (cantine, bourse, périscolaire) et hors les murs • Animer les lieux ressources et mettre en place des permanences, (bibliothèques, espace Budin) pour permettre la découverte du numérique : sensibiliser aux enjeux, formation à l'utilisation des outils, prévenir les mésusages numériques. • Développer les compétences numériques des jeunes : Aller vers les jeunes via les espaces Paris Anim et les centres sociaux pour les soutenir dans leur démarche d'insertion professionnelle • Mettre en place des actions de prévention : assurer la prévention écran et dangers liées au numérique
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Familles
TERRITOIRE D'INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • Les quartiers Nord et Ouest
DURÉE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ans
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions déployées par le réseau numérique • Mise en place de formations pour les conseillers numériques • Nombre de "rentrée numérique" mises en place par quartier • Nombre d'actions de communication sur l'accès aux droits au moment de la rentrée et nombre de sollicitations parents • Nombre d'actions mises en place dans les lieux ressources • Nombre de jeunes qui utilisent les actions dans les centres Paris Anim
PÉRIODE	> De janvier 2023 à décembre 2027

FA3 FICHE ACTION**AXE 3 : ACCÈS AUX DROITS****CHANGEMENT 1****EN 2027, LES FAMILLES ACCÈDENT À LA CULTURE, AUX LOISIRS, AUX VACANCES****NOM DE L'ACTION****Accompagner les familles pour les rendre autonomes dans l'utilisation des offres liées à la culture, aux loisirs et aux vacances.****OBJECTIFS DE L'ACTION :**

- Identifier et développer des offres adaptées aux besoins des familles
- Favoriser l'autonomie les familles autonomes dans l'utilisation Sde ses offres

PILOTES :

- Caf
- DJS
- Centre Social ENS Torcy

DESCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les leviers/ les difficultés rencontrées en matière d'accès aux aides par quartier pour une meilleure connaissance des réalités locales (la Caf, L'observatoire social, l'EDL, DJS, Ludothèque...) • Renforcer le travail partenarial par l'organisation de temps d'échanges associations/ institutions pour connaître et/ou adapter les dispositifs existants (Maison Bleue, Service Social Scolaire, Culture du Cœur, L'EPS, Belliard, Secours Populaire, La Caf) • Rendre visible le guide ressources sur les offres existantes à destination des partenaires (EPS) • Communiquer sur les dispositifs via l'organisation d'un forum spécifique par an (temps libre, les vacances) au sein des établissements scolaires, mairie, pieds d'immeubles • Animation de 2 séances d'informations collectives au sein des structures de proximité sur les dispositifs vacances en ligne via les conseillers numériques/ Agence Famille Partenaire La chapelle CAF/EPN • Créer un poste dédié aux vacances (accès aux droits vacances) qui circulerait au sein des PIV (voir DJS) • Créer un programme ambassadeur à l'aide des habitants grâce aux pieds d'immeuble, avec partage d'expérience, connaissance et utilisation des dispositifs via les pairs
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence Famille Partenaire Caf : les travailleurs sociaux, le PEPS, les Centres sociaux Belliard/Maison Bleue • L'Espace Parisien des solidarités • La Mairie du 18^e : Les travailleurs sociaux, l'Observatoire DSOL • Les services publics : Services sociaux scolaires, le Samu Social, Ludothèque • Les bailleurs sociaux • Les associations : Culture du cœur, EPE, secours populaire • Quelle place des acteurs labellisés PIV dans le dispositif ?
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	• Familles
TERRITOIRE D'INTERVENTION	• 18 ^e arrondissement
DURÉE DE L'ACTION	• Toute la durée du PST
COÛT PRÉVISIONNEL DE L'ACTION ET MOYENS MOBILISÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de questionnaires à destination des familles pour évaluer leurs connaissances et l'utilisation des offres existantes • Elaboration d'un diagnostic par quartier pour faire un état des lieux des besoins, des dispositifs existants, utilisés ou non avec l'ensemble des acteurs locaux • Utilisation d'un guide de ressources en ligne par les partenaires • Organisation de forums, de séances d'informations collectives • Création d'un poste en renfort « service civique » au PIV à titre expérimental • Mise en place du programme ambassadeur • Coût Prévisionnel : 20 000 euros
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles présentes aux séances d'informations collectives, aux forums, aux pieds d'immeubles • Nombres d'habitants inscrits au programme ambassadeurs • Taux de satisfaction des professionnels sur le guide de ressources en ligne • Taux de fréquentation des familles dans les PIV
PÉRIODE	> De janvier 2023 à décembre 2027

PARTENAIRES

Les partenaires cités ci-après ont participé à l'élaboration du PST 18^e :

L'ACCES AUX DROITS, A LA CULTURE, AUX LOISIRS, AUX VACANCES :

- Les enfants de la Goutte d'Or
- Le Centre Social Belliard
- Centre Social Espace Torcy ENS
- Direction de la Jeunesse et des Sports

PARENTALITE :

- EDL 18^e
- Centre Social AGO
- Association SOS Casamance
- Association culture 2+
- ARC-EA (prévention spécialisée)
- EPS 18
- Maison des Adolescents
- Association Enfant Présent
- Association Le Petit Ney
- Association Home Sweet Mômes
- Association Cultures sur Cour
- Association Envoludia
- Groupe SOS
- Cabinet du maire
- Ville de Paris Halte-Garderie Caillié
- UDAF
- Fondation Croix Saint Simon
- Délégué du Préfet

LA JEUNESSE :

- Cité éducative
- EDL 18^e
- EPS 18^e
- SSFE 18^e
- Avenir plus
- Mission académique égalité des chances
- Association Socrate
- Le petit Ney
- ASEFEC

LES DIFFÉRENTS TRAVAUX CITÉS CI-APRÈS ONT PERMIS LA CONCEPTION DU PLAN D' ACTIONS DU PST SUR LE 18^E ARRONDISSEMENT :

- « Diagnostic territorial », Caf de Paris, publié en 2017.
- « Diagnostic social », DST Nord Dases, publié en décembre 2019.
- « Diagnostic territorial », Caf de Paris, publié en 2022.
- « Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et la Cnaf 2018-2021 ». En ligne http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/pdf/INC/2018/Documents_de_support/180918_Inc/COG_2018-2022_Branche_Famille.pdf
- Accompagnement de l'organisme de formation SCOP Accolades de septembre 2021 à septembre 2022.




PARIS

